



Bachelier Sage-femme

PRESENTATION DE LA FORMATION ET DU PROFIL D'ENSEIGNEMENT

Année académique 2025-2026

1. Identification de la Haute Ecole

1. Nom de la Haute Ecole : **Haute Ecole Libre Mosane (HELMo)**
2. Adresse du siège social : **Mont St-Martin 41 - 4000 Liège**
3. Réseau : **Libre Confessionnel**

2. Identification de la formation

1. Intitulé de la section concernée : **Section Sage-femme**
2. Localisation de la formation : **Campus de l'Ourthe, Quai du Condroz, 28, 4031 Angleur (Liège)**
3. Classement de la formation :
 - a) Enseignement supérieur de type : **Court**
 - b) Secteur : **Santé**
 - c) Domaine : **Sciences de la santé publique**
 - d) Grade académique : **Bachelier (niveau 6)**

3. Présentation générale de la formation et du profil d'enseignement

Cette rubrique présente le cadre réglementaire et pédagogique de la formation. Elle comprend également les capacités et les acquis d'apprentissages (AA) terminaux en lien avec le référentiel de compétences. Le programme (point 4.) est structuré en Blocs sur un cycle de 4 ans, précise les heures de formation, les crédits, les pré-requis et co-requis qui déterminent le profil d'enseignement.

3.1. Cadre réglementaire

La formation de bachelier Sage-Femme correspond au niveau 6 du Cadre Européen de Certification (CEC). Le titre professionnel de sage-femme est défini dans l'Arrêté Royal n°78 du 10 novembre 1967 modifié par la loi du 13 décembre 2006 relatif à l'exercice de professions de soins de santé (MB du 20.07.2007). Le métier est régi et protégé par diverses législations. Les adaptations récentes du cadre légal de l'exercice de la profession de sage-femme, visent à répondre aux missions et responsabilités de la sage-femme telles que définies par l'OMS.

Le programme d'études comprend un total de 240 ECTS. L'alternance entre les cours théoriques et pratiques et les activités d'intégration professionnelle prépare l'étudiant à devenir une sage-femme répondant au profil professionnel de la sage-femme belge. L'enseignement clinique est organisé dans différents secteurs de soins dont les consultations prénatales, salle de naissance, grossesses à risque, néonatalogie, le secteur extra-hospitalier, ... Celui-ci répond aux normes en terme d'heures, disciplines et actes définies par les directives européennes 2005/36/CE et 2013/55/CE relatives à la reconnaissance des qualifications professionnelles afin d'obtenir le titre professionnel de sage-femme.

Les adaptations récentes du cadre légal de l'exercice de la profession de sage-femme, visent à répondre aux missions et responsabilités de plus en plus importantes qui lui incombent aujourd'hui. Celles-ci sont définies par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) et l'International Confederation of Midwives (ICM) pour améliorer la qualité et la sécurité des soins maternels et néonataux. Ces adaptations ont clairement réaffirmé l'autonomie et la responsabilité professionnelles de la sage-femme dans la prise en charge médicale de la grossesse, de l'accouchement eutocique et du post-partum physiologique. En collaboration avec le médecin et sous la responsabilité de celui-ci, la sage-femme participe également au diagnostic et au traitement des problèmes de fertilité, des grossesses et des accouchements à risque(s) et des pathologies néonatales. (texte introduction du référentiel Bachelier Sage-femme, ARES 2015)

3.2. Projet pédagogique

Afin de développer les compétences professionnelles inhérentes à l'exercice du métier de sage-femme, l'étudiant mobilise un ensemble structuré de connaissances, de ressources et d'expériences tout au long de son cursus. Cet apprentissage progressif est soutenu par un accompagnement pédagogique rigoureux, à travers des activités d'enseignement diversifiées, conçues au sein des Unités d'Enseignement (UE). Ces dernières couvrent les thématiques fondamentales des sciences obstétricales, des sciences biomédicales et des sciences humaines, selon une logique curriculaire allant du général vers le spécifique, du simple vers le complexe. L'alternance avec l'enseignement clinique permet de confronter les savoirs théoriques à la réalité du terrain professionnel.

Les situations d'apprentissage y tiennent un rôle central en tant que leviers du développement des compétences. Ce processus se révèle dynamique et exige un engagement réflexif de la part de l'apprenant. En effet, la démarche réflexive constitue un outil essentiel dans la construction de compétences professionnelles. Elle implique une prise de distance critique à l'égard de ses apprentissages, de ses pratiques professionnelles, de son raisonnement clinique ainsi que de son jugement éthique (Lafortune, 2012). Il s'agit ainsi d'un processus de conscientisation et de transformation, fondé sur la pratique réflexive.

Les enseignants, par leur double expertise professionnelle et pédagogique, assurent l'articulation entre savoirs théoriques et compétences pratiques. Les apprentissages sont fondés sur une démarche scientifique rigoureuse, nourrie par les concepts professionnels nationaux et internationaux, ainsi que par les données probantes dans le cadre de l'Evidence Based Midwifery et de la médecine fondée sur les preuves.

Dans cette perspective, des activités interdisciplinaires sont mises en œuvre afin de favoriser l'intégration transversale des savoirs disciplinaires. Des dispositifs d'accompagnement personnalisés sont également proposés : remédiation, tutorat, élaboration du portfolio, bilans des acquis d'apprentissage, ainsi que le suivi individualisé assuré par une enseignante référente, présente tout au long du parcours, depuis l'entrée en formation jusqu'à la diplomation.

Le recours à des outils numériques, notamment l'e-learning, soutient le développement de l'autonomie dans l'apprentissage. En outre, des séances de simulation haute-fidélité sont organisées à partir du bloc 2, et intensifiées aux blocs 3 et 4, afin de renforcer l'acquisition des compétences en situation quasi réelle.

Un **référentiel de formation**, accessible via la plateforme e-learning, explicite les acquis d'apprentissage intermédiaires attendus en fin de bloc 1 et de bloc 2, en cohérence avec les Unités d'Enseignement. Il vise à clarifier les exigences de la formation pour les étudiants, à établir un cadre structurant pour les activités d'enseignement et à faciliter la communication entre les différents acteurs et partenaires impliqués dans la formation.

Documents de référence

- Arrêté Royal n°78 du 10 novembre 1967 relatif à l'exercice de professions de soins de santé, Moniteur Belge 14.11.1967 et modifications. Remplacé par la Loi coordonnée relative à l'exercice des professions des soins de santé du 10.05.2016 (MB.18.06.2016).
- Conseil fédéral des Sages-Femmes. (mai 2015). *Profil professionnel et de compétences de la sage-femme belge*.
- Directive 2013/55/UE du Parlement Européen et du Conseil du 20 novembre 2013 modifiant la directive 2005/36/CE relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles et le règlement (UE) n°1024/2012 concernant la coopération administrative par l'intermédiaire du système d'information du marché intérieur («règlement IMI»)
- Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études en fédération Wallonie-Bruxelles. (MB. 18.12.2013).
- Gérard, M.-F. (2010). L'évaluation des compétences par des situations complexes. Dans G. Baillat, D. Niclot, & G. Ulma, *La formation des enseignants en Europe* (pp. 231-241). Bruxelles: de Boeck.
- Groupe interréseaux des enseignantes sage-femme. (2015). *Référentiel de compétences intégré interréseaux en bachelier sage-femme*, Fédération Wallonie-Bruxelles, Belgique.
- Lafortune, L. (2012). *Des stratégies réflexives-interactives pour le développement de compétences. La formation en éducation et en santé*. Québec: Presses de l'Université du Québec.
- Rapport final de synthèse de l'Agence pour l'Evaluation de la Qualité de l'Enseignement Supérieur (AEQES). (Juin 2011). Evaluation des cursus Soins infirmiers et Sage-femme.http://www.aeqes.be/rapports_intro.cfm
- Référentiel de compétences et grille minimale de formation. (2016). Avis de la commission paramédicale, CT HE-EPS, ARES.

3.3. Référentiel de Compétences et Acquis d'apprentissage (AA) terminaux

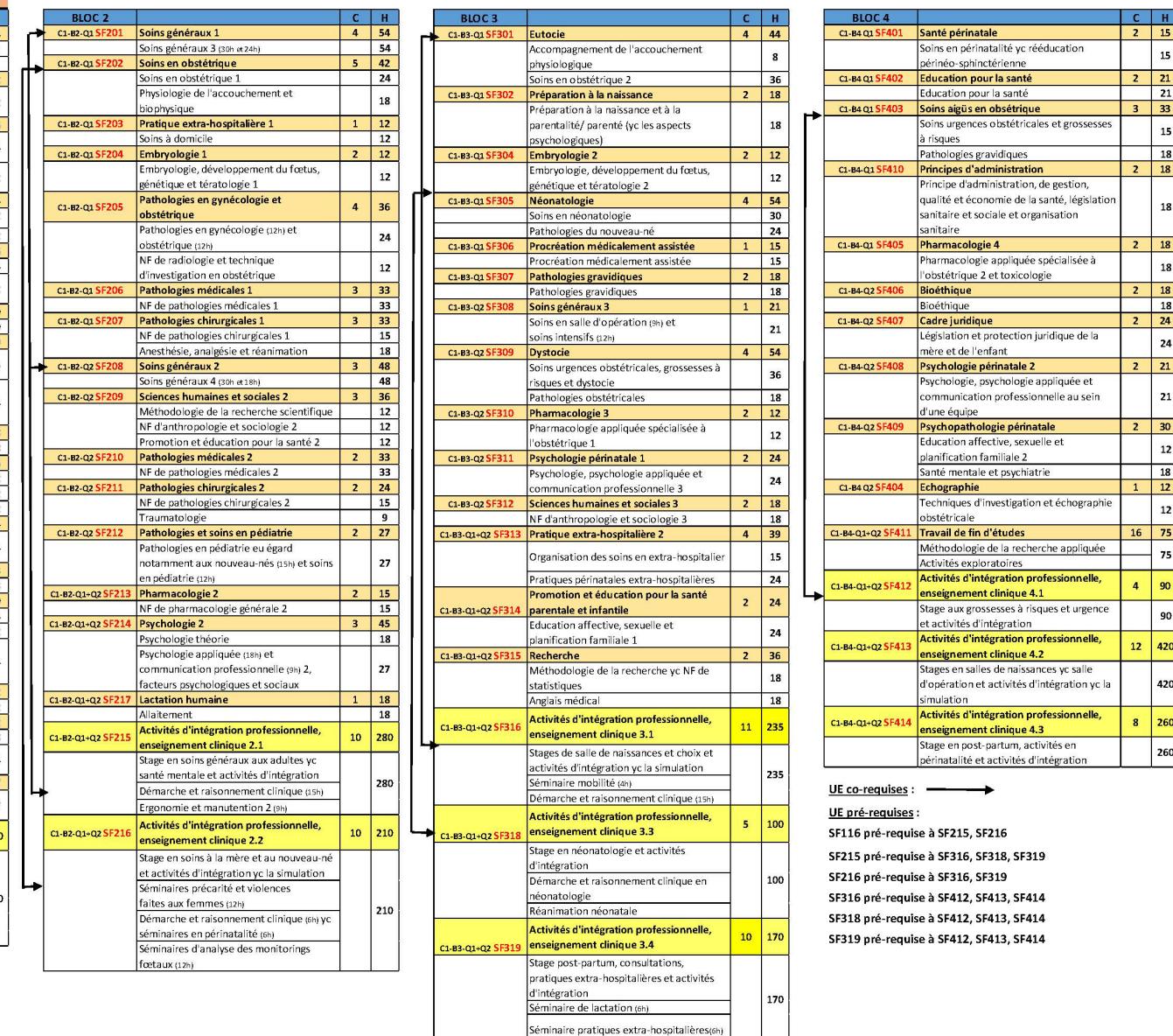
Dans la 3^{ème} colonne de ce tableau sont formulés les AA terminaux choisis par l'équipe enseignante en vue de former les étudiants à développer des compétences et à les évaluer en fin de formation.

<u>Compétences</u>	<u>Capacités du référentiel</u>	<u>Acquis d'apprentissage (AA) terminaux</u> Au terme de la formation, l'étudiant :
S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle (C1)	<ul style="list-style-type: none"> Ø Participer activement au développement de ses compétences Ø Contribuer au compagnonnage par les pairs Ø Développer son identité professionnelle 	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Analyse sa pratique et ses apprentissages. ⇒ Se régule via les pairs, les enseignants et les professionnels de terrain. ⇒ Se positionne par rapport à sa représentation et la place qu'il prendra au sein de la profession.
Prendre en compte les dimensions déontologiques, éthiques, légales et réglementaires (C2)	<ul style="list-style-type: none"> Ø Respecter la législation, les réglementations, la déontologie propres à sa formation et à l'exercice de la profession Ø Pratiquer une démarche éthique 	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Applique la déontologie professionnelle et le cadre légal et réglementaire. ⇒ Mène une réflexion éthique en vue de prendre des décisions respectueuses de la personne.
Participer à la gestion humaine, matérielle et administrative (C3)	<ul style="list-style-type: none"> Ø Planifier le travail en tenant compte des situations et des impératifs organisationnels Ø Collaborer avec les différents intervenants de l'équipe pluridisciplinaire Ø Participer à la démarche qualité 	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Travaille en équipe et collabore avec l'équipe pluri professionnelle en fonction de la situation. ⇒ Planifie son travail de manière efficiente en fonction de la situation et des impératifs organisationnels et les normes de bonne pratique. ⇒ Fait aboutir un projet de soin en référence à la démarche qualité.
Réaliser une démarche clinique globale (de diagnostic et de stratégies d'interventions et d'accompagnement) en période préconceptionnelle, pré, per et post natale (C4)	<ul style="list-style-type: none"> Ø Rechercher les informations à partir des diverses sources de données Ø Poser et/ou participer à l'élaboration du (des) un diagnostic(s) Ø Décider des stratégies d'interventions et d'accompagnement à mettre en place avec le(s) diagnostic(s) posé(s) (et/ou) à confirmer Ø Evaluer et réajuster les stratégies d'intervention et d'accompagnement 	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Etablit et argumente une démarche clinique globale dans le cadre de l'exercice de sa profession. ⇒ Identifie le caractère physiologique ou pathologique de toute situation afin de poser le diagnostic. ⇒ Assure le suivi des stratégies mises en place en évaluant la situation et ajuste les actions à poser.
Réaliser des prestations techniques en période préconceptionnelle, pré, per et post natale et prodiguer les soins généraux, spécifiques et obstétricaux requis (C5)	<ul style="list-style-type: none"> Ø Préparer et exécuter la prestation en utilisant les ressources à disposition Ø Assurer le suivi clinique des prestations techniques 	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Assure les gestes relatifs à l'eutocie selon les recommandations actualisées et les protocoles en vigueur. ⇒ Agit selon les normes professionnelles : hygiène, asepsie, pudeur, confort, sécurité et précision. ⇒ Planifie un ensemble de soins, évalue, réajuste et assure le suivi.
Réaliser une démarche de promotion et d'éducation pour la santé individuelle et collective (C6)	<ul style="list-style-type: none"> Ø Identifier les besoins, les ressources et les représentations du public cible Ø Concevoir des stratégies pédagogiques et psychoaffectives Ø Mettre en œuvre les interventions Ø Evaluer et réajuster le processus et/ou les stratégies mises en œuvre durant et après l'intervention 	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Détermine les besoins d'éducation du public cible. ⇒ Choisit les démarches et stratégies d'intervention et les met en œuvre. ⇒ Évalue et réajuste la démarche
Assurer une communication professionnelle envers les bénéficiaires et l'entourage professionnel(C7)	<ul style="list-style-type: none"> Ø Transmettre oralement et/ou par écrit les données Ø Utiliser les outils et techniques de communication adaptées au contexte rencontré Ø Développer la relation d'aide 	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Transmet des informations significatives selon les méthodes et exigences professionnelles. ⇒ S'exprime par écrit et oralement dans un langage professionnel. ⇒ Intègre les outils de communication existants, choisit l'outil en fonction du contexte, argumente son choix et évalue son impact. ⇒ S'implique dans le travail de collaboration avec les acteurs de santé.
Conceptualiser un processus de recherche scientifique dans le domaine d'expertise des sage-femmes (C8)	<ul style="list-style-type: none"> Ø Développer une réflexion sur sa pratique en vue de l'améliorer sur base de données probantes Ø Fonder sa pratique sur des données probantes 	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Développe son esprit critique afin d'appliquer une démarche de résolution de problème. ⇒ Documente son questionnement à l'aide de données scientifiques et/ou probantes ⇒ Choisit une problématique et expérimente un processus de recherche.

4. Programme d'études du bachelier Sage-femme

RÉFÉRENTIEL DE FORMATION BACHELIER SAGE FEMME 2025-2026

BLOC 1		C	H
C1-B1-Q1 SF101	Fondements de soins généraux 1	6	84
	Soins généraux 1	75	
	Premiers secours	9	
C1-B1-Q1 SF102	Promotion de la santé	2	12
	Promotion de la santé, soins de santé primaire et éducation pour la santé 1	12	
C1-B1-Q1 SF103	Sciences humaines et sociales 1	3	36
	NF de sociologie et anthropologie 1 et problème de la médecine sociale	24	
	Science de la sage femme et méthodologie de la recherche	12	
C1-B1-Q1 SF104	Cadre professionnel	3	30
	Histoire de la profession et déontologie	12	
	Ethique	12	
C1-B1-Q1 SF105	Cadre légal et politique	3	36
	Droit et législation	24	
	Politique socio-économique de la santé et e-santé	12	
C1-B1-Q1 SF106	Anatomie 1	3	30
	NF de biologie, anatomie, physiologie 1	12	
C1-B1-Q1 SF107	Sciences de la santé 1	4	35
	NF de microbiologie, virologie, parasitologie, immunologie	15	
	Hygiène et prophylaxie - éducation sanitaire, prévention des maladies, dépistage précoce	24	
C1-B1-Q2 SF108	Fondements de soins généraux 2	5	78
	Soins généraux 2 (38h+45h)	78	
C1-B1-Q2 SF109	Fondements en gynéco-obstétrique	4	36
	Physiologie de la grossesse	12	
	Physiologie en gynéco-obstétrique	12	
	Soins en gynéco-obstétrique	12	
C1-B1-Q2 SF110	Fondements en pédiatrie	3	24
	Physiologie et soins du nouveau-né (12h) et de l'enfant (12h)	24	
C1-B1-Q2 SF111	Anatomie 2	3	35
	NF de biologie, anatomie, physiologie 2	35	
C1-B1-Q2 SF112	Sciences de la santé 2	5	60
	NF de biochimie	24	
	Diabétologie	12	
	Nutrition et diététique eu égard notamment à l'alimentation de la femme, du nouveau-né et du nourrisson	24	
C1-B1-Q2 SF113	Pharmacologie 1	1	12
	NF de pharmacologie générale 1	12	
C1-B1-Q1-Q2 SF114	Psychologie 1	3	42
	Psychologie générale	18	
	Psychologie appliquée (15h) et communication professionnelle (9h) 1	24	
C1-B1-Q1-Q2 SF115	Santé mentale	2	27
	Pathologies (9h) et soins (18h) spécialisés en santé mentale et psychiatrie	27	
C1-B1-Q1-Q2 SF116	Activités d'intégration professionnelle, enseignement clinique 1	10	25
	Stages en soins généraux, aux adultes y compris la personne âgée, soins à la mère et au nouveau-né et activités d'intégration		
	Démarche en soins (12h)		
	Démarche et raisonnement clinique 1 (15h)		
	Economie et maintenance (12h)		



4. Programme d'études du bachelier Sage-femme

Au niveau de l'enseignement clinique, en référence à la DIRECTIVE 2013/55/CE remplaçant la directive 2005/36/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 7 septembre 2005 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles Cfr 5.5.1. *Programme d'études pour les sages-femmes (Voies de formation I et II) cfr liste d'actes minimums requis pour la reconnaissance de la formation*, il a été mis en place ce qui suit.

L'enseignement clinique de sage-femme s'effectue sous la forme de stages guidés dans les services d'un centre hospitalier ou dans d'autres services de santé agréés par les autorités ou organismes compétents. Au cours de la formation, les candidats sages-femmes participent aux activités des services en cause dans la mesure où ces activités concourent à leur formation. Ils sont initiés aux responsabilités qu'impliquent les activités des sages-femmes.

Durant tout leur cursus de formation et au travers des différents stages, les candidats sages-femmes, réalisent les actes repris ci-dessous, ceux-ci sont consignés dans un carnet d'actes. En vue de la diplomation, la Haute Ecole atteste de la conformité du parcours de l'étudiant et de la concordance avec le prescrit de la Directive Européenne.

Enseignements dispensés sous surveillance appropriée:

- Consultations de femmes enceintes comportant au moins cent examens prénatals.
- Surveillance et soins d'au moins quarante parturientes.
- Pratique par élève d'au moins quarante accouchements; lorsque ce nombre ne peut être atteint en raison de l'indisponibilité de parturientes, il peut être ramené à trente au minimum, à condition que l'élève participe activement en outre à vingt accouchements.
- Participation active aux accouchements par le siège. En cas d'impossibilité liée à un nombre insuffisant d'accouchements par le siège, une formation par simulation devra être réalisée.
- Pratique de l'épistomie et initiation à la suture. L'initiation comprendra un enseignement théorique et des exercices cliniques. La pratique de la suture comprend la suture des épistomies et des déchirures simples du périnée, qui peut être réalisée de façon simulée si c'est absolument indispensable.
- Surveillance et soins de quarante femmes enceintes, en cours d'accouchement ou accouchées, exposées à des risques.
- Surveillance et soins, y compris examen, d'au moins cent accouchées et nouveau-nés sains.
- Observations et soins de nouveau-nés nécessitant des soins spéciaux y compris ceux nés avant terme, après terme ainsi que de nouveau-nés d'un poids inférieur à la normale ou de nouveau-nés malades.
- Soins aux femmes présentant des pathologies en gynécologie et en obstétrique.
- Initiation aux soins en médecine et en chirurgie. L'initiation comprendra un enseignement théorique et des exercices cliniques.

5. Bachelier Sage-femme : Correspondance au programme minimum en crédits

La grille suivante donne la répartition des crédits dans les UE en correspondance aux « chapeaux » de la grille minimale de formation (avis de la Commission paramédicale, CT HE-EPS, ARES 2016) pour un cursus de 240 crédits.

Rubriques du programme minimal (Commission paramédicale, CT HE-EPS, ARES, 2016)	Total Programme Bachelier sage-femme HELMo	Programme MINIMUM ARES	Liberté PO
Sciences fondamentales et biomédicales	53	42	11
Sciences humaines et sociales	23	15	8
Sciences professionnelles	66	45	21
AIP	78	75	3
Recherche appliquée	20	15	5
	240	192	48